

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sous embargo jusqu'au mercredi 28 septembre à 9h

Le 28 septembre 2022

#QuiPrendSoinDeNous : Journée de mobilisation nationale portée dans les régions PACA et Corse par les fédérations des métiers du soin et de l'accompagnement

Les professionnels du secteur privé non lucratif se mobilisent pour alerter sur la dégradation des conditions des métiers du soin et de l'accompagnement. Des rassemblements ont lieu sur tout le territoire.



Aujourd'hui, dans toute la France, de nombreux professionnels du secteur non lucratif travaillant en établissements sanitaires, hôpitaux, soins de suite, crèches, psychiatrie, services d'hospitalisation à domicile, dans des établissements et services de protection de l'enfance, pour personnes âgées, en situation de handicap ou de précarité se mobilisent pour alerter sur la crise que traversent les métiers de l'humain et sur les enjeux « du prendre soin ».

En région Provence Alpes Côte d'Azur, des rassemblements autour de conférences de presse ont lieu, simultanément à :

- **Marseille à 10h sous l'ombrière du Vieux Port** (Quai de Rive neuve)
- **Digne-les-Bains à 10h devant le CD/Préfecture** (13 avenue du Dr Romieu)
- **Nice à 10h devant le CADAM** (147 boulevard du Mercantour)
- **Toulon à 11h dans les locaux du FJT Central'Place** (11 place d'armes)
- **Avignon à 10h30 devant la cité administrative** (Cours Jean Jaurès)

Nos revendications portent sur la reconnaissance des métiers du soin et de l'accompagnement :

- 1) Une revalorisation pour TOUS les métiers de l'humain :
Si des mesures ont été prises ou annoncées par le gouvernement (primes, revalorisation salariale), tous les métiers en lien avec l'accompagnement ou le soin des personnes vulnérables ne sont pas pris en compte. Pourtant, l'accompagnement, ou le soin, est aussi rendu possible grâce aux missions assurées par les personnels administratifs et assurant la logistique. Or, ces métiers restent les oubliés de revalorisations, comme cela a été confirmé par le Ministre des solidarités ces jours-ci.
- 2) Une égalité de traitement pour les mêmes métiers qu'ils soient exercés dans le secteur public et le secteur privé non lucratif, et ceci afin de ne pas créer de concurrence entre les structures en fonction de leur statut.

- 3) Le financement des mesures annoncées par le gouvernement : toutes les structures associatives et mutualistes n'ont pas perçu les moyens nécessaires pour assurer les versements aux salariés.
- 4) La compensation de la perte du pouvoir d'achat due à l'inflation pour les salariés car les revalorisations octroyées sont aujourd'hui en partie absorbées par cette inflation...

Au niveau national, les 8 fédérations rassemblées (CNAPE, FAS, FEHAP, Mutualité Française, Nexem, Unapei, Unicancer, Uniopss) pour cette mobilisation demandent aussi aux pouvoirs publics un plan ambitieux pour la santé, le social, le médico-social, l'autonomie et le handicap, abordant simultanément les questions de financement, de structuration et de gouvernance de l'offre de soin et d'accompagnement, ainsi que de formation du personnel pour assurer la viabilité de ce secteur.

Ces professionnels qui font des fragilités humaines leur métier, vivent une crise profonde depuis plusieurs années. Le niveau de leurs rémunérations ne correspond en rien à l'utilité sociale de leurs métiers. Mais la dégradation de l'attractivité des métiers de l'humain est également le fait d'un défaut de reconnaissance et d'une perte de sens qui détournent ces professionnels de leur vocation d'origine.

La pénurie de personnels qui en est la conséquence a un impact très lourd pour les personnes soignées et accompagnées dans les établissements et services comme pour leurs familles. Actuellement, en France, 50 000 postes sont à pourvoir dans les établissements et services du secteur social, médico-social et sanitaire privé non lucratif. Si ces besoins ne sont pas nouveaux, ils tendent à s'amplifier, avec près de 150 000 postes à pourvoir d'ici 2025, soit près d'un quart des emplois du secteur.

Au niveau national, le secteur privé non lucratif représente près de 1,2 million de professionnels dans les champs sociaux, médico-sociaux et sanitaires¹ œuvrant au sein d'établissements, de services ou à domicile, aux activités essentielles à la vie des Français et pleinement acteurs de l'intérêt général. Il offre des services partout en France de façon désintéressée pour le bien commun, pour une société solidaire et pour une approche globale des enjeux de santé et d'accompagnement.





Le secteur social et médico-social associatif représente 70 corps de métiers différents, près de 600 000 salariés. Il a connu une augmentation de ses effectifs de près de 12 % en 5 ans et 3,4 % de croissance annuelle de l'emploi sur la dernière décennie. En parallèle, le nombre de candidats dans les écoles qui forment aux métiers du soin et du travail social est en baisse depuis plus de 10 ans (- 39 % entre 2010 et 2017), nécessitant d'élargir les cibles potentielles de candidats et les accompagner dans des parcours de formation.

Ces points presse seront l'occasion de présenter les revendications portées pour la **reconnaissance des métiers du soin et de l'accompagnement**, afin que **les personnes vulnérables puissent continuer de vivre dans la dignité**.

Contact Presse : Emilie SCHNEIDER - 04 96 11 02 31 – e.schneider@uriopss-pacac.fr

¹ source INSEE, économie sociale, 2018

A PROPOS

	<p>Tête de réseau inter-associative et interfédérale, elle aide et coordonne les acteurs associatifs sur le secteur de la santé et de la solidarité.</p> <p>A partir d'une vision globale et politique, tout en promouvant des partenariats et des échanges entre ses membres, elle regroupe et défend les projets de 228 structures (associations, fédérations, mutuelles) adhérentes qui gèrent plus de 745 établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux au service des personnes vulnérables accueillies et accompagnées (maisons d'enfants, maisons de retraite, établissements pour les personnes en situation de handicap, pour les personnes en difficultés sociales, hôpitaux, services d'aide et de soins à domicile,...).</p>
	<p>L'UNAPEI PACA CORSE a été créée sous l'impulsion des associations du mouvement parental, afin d'assurer la représentation « politique » et la défense des droits et des intérêts des personnes handicapées mentales et de leur famille. En 2021, l'UNAPEI PACA CORSE fédère l'Unapei Alpes-Provence (regroupement des ADAPEI 04, 05 et de la Chrysalide Marseille), 2 ADAPEI, 2 UDAPEI (échelon départemental) et 3 Associations Tutélaires soit 18 associations dont 13 gestionnaires. L'association représente plus de 202 établissements et services, accueillant 8630 enfants et adultes handicapés mentaux et employant 5 500 salariés.</p>
	<p>L'Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles (UNA) est une fédération à but non lucratif.</p> <p>UNA est un mouvement associatif militant, un syndicat d'employeurs et un réseau d'associations, mutuelles, fondations, services publics territoriaux (CCAS/CIAS) et hospitaliers. Les structures adhérentes à UNA gèrent des activités de services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) auprès des personnes vulnérables, des services de soins à domicile (CSI, SSIAD), des services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD), des services d'accompagnement des familles, des structures d'accueil et de garde d'enfants à domicile, des services à la personne.</p>
	<p>La FN3S regroupe les Services, les Associations, les Professionnels intervenant dans le champ de l'investigation et de l'action éducative en matière de Protection de l'Enfance et en contentieux familial. Elle a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Représenter les orientations et les intérêts spécifiques de la profession à un niveau national et européen auprès des Pouvoirs Publics et de toutes personnes ou groupements intéressés ;- Constituer des lieux de réflexion, de confrontations et de propositions concernant l'évolution des besoins et des pratiques propres au secteur de la Protection de l'Enfance en liaison avec les autres grandes Associations ;- Organiser des actions d'animation et de formation traitant des problèmes spécifiques du champ d'intervention.



La Fédération des Acteurs de la Solidarité a pour missions la lutte contre les exclusions, en favorisant notamment l'accès, à l'emploi, à l'hébergement et au logement des personnes qui en sont les plus éloignées :

- Elle dénonce les décisions et les actions qui tendent à accroître l'exclusion et les inégalités sociales ;
- Elle sensibilise l'opinion publique et les décideurs aux situations d'exclusion ;
- Elle fait progresser l'accompagnement des personnes en difficulté ;
- Elle facilite les échanges, la réflexion et la co-construction de propositions politiques avec les associations adhérentes et les personnes accompagnées ;
- Elle observe, analyse et participe, grâce à des études, des enquêtes et des sondages sur les personnes accompagnées et les établissements, à l'évolution des métiers de l'insertion sociale et la vie associative ;
- La fédération analyse et évalue les actions des politiques sociales.



Créée en 1948, la CNAPE est une fédération nationale d'associations qui accompagnent et accueillent les enfants, adolescents et jeunes adultes en difficulté. Son action s'inscrit dans le respect de la CIDE et dans le cadre des politiques publiques relatives à l'enfance et à la jeunesse. La CNAPE fédère plus de 150 associations qui gèrent plus de 1 000 établissements et services, 13 fédérations et mouvements, une association nationale d'utilisateurs et des personnes qualifiées.







APF France handicap est une importante association française, reconnue d'utilité publique, de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches. Elle porte des valeurs humanistes, militantes et sociales et un projet d'intérêt général, celui d'une société inclusive et solidaire. Rassemblant 85 000 acteurs, dont près de 15 000 salariés, elle intervient dans tous les domaines de la vie quotidienne grâce à son réseau national de proximité de plus de 550 structures (délégations, services et établissements médico-sociaux et entreprises adaptées). L'association agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.



Fondée en 1872 par Claude Bernard et Louis Pasteur, Association Addictions France est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique et agréée d'éducation populaire. Son action va de la prévention aux soins, du travail social à la réduction des risques dans ses 98 centres d'addictologie.

Les professionnels de l'association interviennent sur toutes les conduites addictives : alcool, tabac, cannabis, médicaments psychotropes, drogues illicites, pratiques de jeu excessives et autres addictions sans substance.

L'association est également force de proposition pour faire évoluer les opinions et contribuer à la mise en place d'une politique cohérente sur les addictions.

 <p>Union Régionale PACA CLLAJ Le logement autonome des jeunes</p>	<p>Crée en 2008, l'Union Régionale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes anime un réseau de 14 CLLAJ présents sur l'ensemble du territoire régional.</p> <p>L'URCLLAJ mutualise les savoir-faire et compétences des CLLAJ de PACA pour défendre la question du logement des jeunes auprès des acteurs régionaux. Elle porte des projets communs à ses membres, permettant l'expérimentation sur l'ensemble du territoire régional de nouvelles réponses aux problématiques de logement des jeunes. Elle construit et diffuse des outils pédagogiques et supports de communication pour les jeunes.</p>
 <p>MUTUALITÉ FRANÇAISE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p>	<p>La Mutualité Française Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'instance de représentation, de coordination et de promotion du mouvement mutualiste dans la région. Elle fédère 128 mutuelles santé qui ensemble protègent près de 3 millions de personnes dans la région. Elle est leur porte-voix et se fait force de propositions auprès des pouvoirs publics afin de garantir le maintien d'une protection solidaire et d'un accès aux soins pour tous.</p> <p>Au côté de plus de 200 services de soins et d'accompagnement mutualistes (établissements pour la petite enfance, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, centres de santé, audition, optique, dentaire, ...), elle joue un rôle majeur pour l'accès aux soins dans les territoires.</p> <p>Elle est également le premier acteur privé de prévention santé, avec près de 1.500 actions menées par an au bénéfice de plus de 30 000 personnes (adhérents de mutuelles, usagers des établissements mutualistes et grand public).</p>
 <p>FEHAP Santé Social - Privé Solidaire</p>	<p>La FEHAP, présente depuis 1936 dans l'ensemble des champs de la protection sociale, rassemble plus de 5 500 adhérents, œuvrant au sein de plus de 1500 organismes gestionnaires. Ces associations, fondations, congrégations, mutuelles, organismes de retraite complémentaire, de prévoyance... emploient près de 270 000 salariés, soit près de 12% des emplois salariés de l'ESS. Sa souplesse alliant gestion privée et service public place ses établissements et services à la pointe de l'innovation et de la recherche. Sa gouvernance, issue de la société civile, est désintéressée. Ainsi, tous les résultats sont réinvestis au sein des structures au profit des personnes accueillies et soignées.</p>
 <p>nexem employeurs, différenciation</p>	<p>Nexem, organisation professionnelle d'employeurs (OPE) du secteur social, médico-social et sanitaire privé à but non lucratif, représente et défend au niveau national les intérêts de 10 000 établissements et services employant plus de 300 000 professionnels dans cinq secteurs d'activité : handicap, protection de l'enfance, insertion, personnes âgées, sanitaire. En PACA, Nexem représente en 656 établissements. Les adhérents de Nexem emploient près de 19 000 salariés sur l'ensemble de la région.</p>